

## Les élections en Afrique : un mirage démocratique ?

Par **Vincent Darracq** et **Victor Magnani**

**Vincent Darracq** est postdoctorant dans le cadre du programme Transatlantic Post-Doc Fellowship for International Relations and Security (TAPIR). Il est titulaire d'un doctorat de science politique du Centre d'étude d'Afrique noire (CEAN) de Sciences Po Bordeaux.

**Victor Magnani** est actuellement assistant de recherche au programme Afrique subsaharienne de l'Ifri. Ses recherches se concentrent sur les dynamiques électorales dans le cadre des processus de démocratisation.

Depuis 2000, des élections ont été organisées dans quasiment tous les pays d'Afrique. L'existence de processus électoraux formels n'empêche pas certaines dynasties familiales de perdurer. En outre, nombre de scrutins sont émaillés de violences et les crises postélectorales ne peuvent parfois être résolues que par des accords insatisfaisants de partage du pouvoir. Cependant, un certain nombre d'évolutions positives, dans des pays comme l'Afrique du Sud, semblent signaler que la démocratie électorale est en cours d'institutionnalisation en Afrique.

politique étrangère

Le début des années 1990 a été marqué en Afrique par une vague de démocratisation et par l'universalisation du discours démocratique, entraînant la réintroduction du multipartisme et des élections concurrentielles dans la plupart des pays du continent. Il s'agissait pour beaucoup d'une redécouverte, après une longue parenthèse autocratique durant laquelle des régimes monopartisans furent mis en place au nom des impératifs de la construction nationale et du développement, mais également pour élaborer des stratégies d'accaparement des ressources internes ou des rentes liées à l'extraversion<sup>1</sup>. Si des élections dans le cadre du parti unique ou de l'administration locale étaient parfois maintenues, elles prenaient bien souvent la forme de plébiscites à la régularité contestable<sup>2</sup>.

Aujourd'hui, la mise en place d'éléments normatifs et opératoires a renforcé la crédibilité des élections sur le continent africain. Elles se sont

1. J.-F. Bayart, *L'État en Afrique : la politique du ventre*, Paris, Fayard, 1989.

2. Il faut noter que, comme l'ont démontré nombre d'anthropologues, la procédure électorale n'était pas inconnue dans un certain nombre de sociétés traditionnelles africaines. Voir notamment M. Gluckman, *Politics, Law and Ritual in Tribal Societies*, Londres, Aldine Publishing Company, 1965 (2006, 2<sup>e</sup> éd.).

ainsi imposées comme la procédure de désignation légitime des dirigeants politiques, privilégiée à la fois par la majorité des responsables africains et par les institutions régionales. À ce titre, 2011 est une grande année en Afrique, avec pas moins de 18 élections présidentielles. Pourtant, plusieurs scrutins organisés ces dernières années ont été marqués par des violences postélectorales, ainsi que d'importants soupçons de fraudes. Les derniers scrutins organisés au Kenya en 2007, au Zimbabwe en 2008 ou plus récemment en Côte-d'Ivoire en sont des exemples marquants ; leur forte médiatisation a pu renforcer l'idée que les élections en Afrique seraient inévitablement dysfonctionnelles et que le continent ne serait en quelque sorte pas suffisamment mûr pour une telle procédure.

Vingt ans après la période de transition démocratique, un état des lieux de la réintroduction de la démocratie électorale en Afrique est donc bienvenu. Nous nous demanderons ainsi si la généralisation des processus électoraux a contribué à une consolidation de la démocratie ou si ceux-ci n'ont été au contraire qu'une façade permettant le maintien d'élites dont les discours changent mais non les pratiques, voire un vecteur d'instabilité dans des contextes historiques et culturels éloignés de ceux de l'Occident. On tentera tout d'abord de mettre en évidence les changements observés dans la façon de faire du politique sur le continent africain, notamment la revendication de plus en plus affirmée du vocabulaire électoral et démocratique. Puis on s'attachera à analyser les limitations et les difficultés parfois rencontrées dans les acclimations de la procédure électorale en Afrique. Enfin, on verra que plusieurs évolutions positives peuvent être relevées dans un certain nombre d'États africains, qui peuvent y laisser augurer d'une consolidation de la démocratie électorale.

### **Une « sanctification » du vocabulaire électoral et démocratique**

Depuis 2000, des élections multipartites ont été organisées dans 49 des 53 pays du continent<sup>3</sup>. La démocratie électorale paraît ainsi implantée dans nombre de pays africains, au moins sous une forme partielle. Pour s'en convaincre, il suffit de voir avec quelle dextérité et quelle profusion les élites politiques africaines se sont approprié le vocabulaire de la démocratie et du vote. Aujourd'hui, la quasi-totalité des dirigeants africains se revendiquent comme élus du peuple et pourraient très difficilement en faire autrement.

On peut voir dans cette adhésion au moins formelle à la norme démocratique un effet des pressions de la communauté internationale, et

3. Seuls l'Érythrée, le Swaziland, la Libye et la Somalie n'ont pas tenu de scrutins directs ouverts à la compétition politique.

en particulier des bailleurs de fonds. Avec la fin de la guerre froide qui leur assurait une rente de fait, et face à la volonté des puissances occidentales de conditionner l'aide au développement à l'exercice démocratique, les nouvelles élites ont dû mettre en avant une légitimité issue des urnes afin d'accéder à des fonds autrefois accordés avec moins de scrupule. Le processus électoral s'est également imposé dans les années 1990 comme un moyen pour des dirigeants en place mais contestés de relégitimer leur régime en perte de vitesse et de se « réinventer » comme des promoteurs de la démocratie. On peut ainsi penser au « bon » usage de l'élection par Gnassingbé Eyadéma au Togo ou Omar Bongo au Gabon.

Les partis d'opposition ainsi que les organisations locales de la société civile (mouvements sociaux, organisations non gouvernementales [ONG]) et les médias se sont également réapproprié le discours démocratique, ce qui a contribué à la diffusion d'une *doxa* électorale. Ce positionnement n'est certes pas toujours dénué d'opportunisme. L'adhésion à la norme démocratique a en effet souvent permis à de nouveaux entrants de décrédibiliser les élites sortantes : ce fut le cas de Laurent Gbagbo en Côte-d'Ivoire qui, opposant au président Félix Houphouët-Boigny dans les années 1980 et au début des années 1990, se présentait comme un farouche partisan de la démocratie et du multipartisme.

### La diffusion d'une *doxa* électorale

Enfin, les institutions africaines sont désormais d'ardentes promotrices de la démocratie et de l'élection en Afrique. À l'instar de la bonne gouvernance, ces notions sont au cœur de la charte de l'Union africaine (UA) fondée en 2002 ou des projets d'intentions du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (New Partnership for Africa's Development, NEPAD). La promotion de la norme démocratique a même permis à l'UA, dans le sillage de grands leaders continentaux tels que le Sud-Africain Thabo Mbeki ou le Nigérian Olusegun Obasanjo, de projeter l'image d'une Afrique nouvelle, moderne et résolument tournée vers l'avenir, à rebours des clichés afro-pessimistes. À ce titre, l'attitude de l'UA et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), lors de la crise ivoirienne, est encourageante : ces deux organisations régionales ont immédiatement condamné le coup de force de Gbagbo et la CEDEAO en particulier, menée par le Nigeria, a fait du respect du verdict des urnes en Côte-d'Ivoire un *casus belli*, menaçant même un temps d'intervenir militairement pour déloger le mauvais perdant<sup>4</sup>.

4. V. Darracq, « Jeux de pouvoir en Afrique : le Nigeria et l'Afrique du Sud face à la crise ivoirienne », *Politique étrangère*, vol. 76, n° 2, juin 2011.

## Élections imparfaites ou dysfonctionnelles ?

Si, depuis les années 1990, l'enthousiasme pour le répertoire démocratique et électif ne se dément pas et s'il constitue pour des élites africaines une ressource discursive qui supprime désormais les registres plus anciens du développement et de la construction nationale, le bilan sur le terrain doit être pondéré.

Il reste en effet nombre d'États où les pratiques politiques et sociales semblent bien éloignées des standards de l'élection libre et concurrentielle, ce mètre étalon de la démocratie représentative. En témoigne l'exemple de ces leaders issus de l'ère des partis uniques que la vague démocratique des années 1990 a vaguement fait vaciller mais qui ont vite repris le contrôle et sont toujours au pouvoir aujourd'hui (Denis Sassou Nguesso au Congo-Brazzaville, Paul Biya au Cameroun, Blaise Compaoré au Burkina-Faso, etc.) ou ces dynasties familiales qui voient les rejetons succéder sans coup férir à leur père (les Eyadéma au Togo, les Kabila en République démocratique du Congo [RDC], les Bongo au Gabon, bientôt les Wade au Sénégal et les Bozizé en République centrafricaine ?). Dans ces élections, des dirigeants ou des familles fermement installés peuvent s'appuyer dans leur entreprise de conservation du pouvoir sur les moyens de l'État, sur ses fonctionnaires qui deviennent des agents électoraux du parti au pouvoir, sur ses ressources économiques (ou sur celles qu'ils ont personnellement amassées en gérant l'État comme leur bien propre). Avec un tel différentiel de ressources entre les candidats, une élection concurrentielle n'est pas possible.

De nombreuses élections sont également entachées de fraudes importantes de nature à remettre en cause leur crédibilité. Des savoir-faire multiples, de plus en plus sophistiqués, sont développés par les opérateurs politiques et leurs « petites mains » pour « orienter » les résultats des scrutins : disposer peu de bureaux de vote dans les zones acquises à l'opposition, comme le Frelimo au pouvoir a si bien su le faire au Mozambique dans les provinces du Nord favorables à la Renamo, distribuer des cartes électorales et faire voter les morts, falsifier les comptes rendus des bureaux de vote, ou tout simplement réécrire quelques chiffres sur le système informatique, etc. Les missions internationales d'observation des élections, ainsi que les partis d'opposition et les organisations de la société civile, développent progressivement des parades qui permettent de limiter la fraude. Mais les résultats de certaines élections sont toujours sujets à caution : on peut ainsi penser aux dernières élections présidentielles au Togo, où la victoire de Faure Eyadéma n'a été reconnue que du bout des lèvres par une Union européenne (UE) finalement peu désireuse de remettre ouvertement en cause les résultats d'un scrutin qu'elle avait

largement financé et organisé. Idem au Cameroun, où la récente réélection de Paul Biya en octobre 2011 a été émaillée de truquages divers commis par le pouvoir.

Par ailleurs, la culture politique et les modes de participation du citoyen à l'élection paraissent encore souvent embryonnaires et éloignés de l'idéal démocratique. Les appartenances ethniques, religieuses, régionales semblent parfois déterminer le vote dans certains États. La dernière élection présidentielle au Nigeria, où le président Goodluck Jonathan a avoisiné les 90 % des suffrages dans certains États du Sud, alors que son rival Muhammadu Buhari faisait de même dans certains États du Nord, est un exemple classique de ce genre de phénomène.

De même, de nombreuses élections sont marquées par des déchaînements de violence politique peu compatibles avec les exigences d'une démocratie fonctionnelle. La tenue d'élections peut par exemple déclencher des affrontements politico-communautaires. Ainsi, les dernières élections législatives et présidentielle de mars et avril 2011 au Nigeria, bien que saluées par la communauté internationale comme les plus régulières que le pays ait connues depuis la réintroduction de la démocratie en 1999, ont été marquées par une violence meurtrière (plusieurs centaines de morts). De même, les affrontements postélectorales au Kenya en 2007-2008 ont causé la mort d'au moins 1 500 personnes et le déplacement de centaines de milliers d'autres. La violence politique peut également être un outil de campagne d'un parti au pouvoir qui s'attache à réprimer une opposition trop dangereuse. Le cas du deuxième tour de l'élection présidentielle de 2008 au Zimbabwe est frappant : après un premier tour qui prend à revers la Zimbabwe African National Union-Patriotic Front (ZANU-PF) au pouvoir en donnant l'opposant du Movement for Democratic Change-Tsvangirai (MDC-T), Morgan Tsvangirai, en tête, la ZANU-PF et l'appareil sécuritaire d'État se sont lancés dans une entreprise systématique de répression du MDC-T et de ses électeurs, qui a contraint M. Tsvangirai à « déclarer forfait » pour le deuxième tour et à laisser la voie libre à l'indéboulonnable Robert Mugabe. Ainsi, loin de « domestiquer » et de civiliser le conflit politique comme le veut la théorie démocratique, les élections peuvent au contraire susciter la violence et apparaître comme un vecteur de polarisation de la société et d'instabilité, pouvant aller jusqu'à la guerre civile, comme l'a démontré la dernière élection en Côte-d'Ivoire.

## Les élections peuvent générer de la violence

La structuration des forces politiques dans un certain nombre d'États africains est également préoccupante. Les partis politiques, acteurs centraux de l'élection, sont généralement reconnus comme vecteurs

décisifs de la consolidation et de la stabilisation du jeu démocratique. Jouant le rôle d'intermédiaire entre l'État et la société, ils établissent le lien entre gouvernement et citoyens. Ils formalisent et agrègent des revendications sociales qu'ils articulent dans des programmes de gouvernement. Ils prennent en compte des intérêts sociaux qu'ils relaient au sein de l'État. Ainsi, ils donnent un contenant et un contenu à la compétition démocratique. À ce titre, la faible structuration de la scène politique dans de nombreux États interpelle. L'émiettement partisan est bien souvent la règle. Ainsi, pour les élections législatives de 2007 au Kenya, 153 partis étaient officiellement répertoriés. Cela fragmente la représentation nationale (23 partis représentés au Parlement kenyan) mais, surtout, la capacité de ces partis à jouer leur rôle de *linkage* et à exister en dehors des campagnes électorales est sujette à caution. De nombreux partis africains peuvent ainsi être décrits comme des coquilles vides, faiblement institutionnalisées, aux structures organisationnelles souvent inexistantes : il peut parfois s'agir d'un parti simplement regroupé autour d'un leader, fruit d'une énième scission et voué à disparaître à la prochaine élection ou à la prochaine coalition<sup>5</sup>. Si l'élection est bien un contrat entre l'électeur et ses représentants (partis, candidats), alors certains contractants paraissent bien peu fiables.

En outre, nombre de ces partis ne paraissent pas aptes à remplir la fonction programmatique traditionnellement reconnue aux partis politiques. Leur densité idéologique est faible et on aurait du mal à distinguer leurs programmes électoraux. Les ressorts de la mobilisation électorale sont alors la personnalité du leader et ses réseaux, le clientélisme, l'assurance faite à un groupe ou à une région que désormais, c'est « à notre tour de manger<sup>6</sup> ». L'idéal de l'élection comme confrontation entre idées politiques et entre programmes reste ainsi fort lointain.

Enfin, il faut traiter ici d'un des derniers avatars de la vie politique en Afrique, l'option de partage du pouvoir. Initialement, de tels arrangements institutionnels transitoires étaient utilisés pour gérer des sorties de guerre civile, comme ce fut le cas au Burundi. Mais désormais, ce modèle est de plus en plus convoqué pour trouver une solution à des contentieux électoraux. Ainsi, après l'élection présidentielle de décembre 2007 au Kenya, ses résultats discutés et ses violences postélectorales, un gouvernement de partage du pouvoir bicéphale a été mis en place sous l'égide de l'UA et de Kofi Annan, permettant au président sortant Mwai

5. Pour des nuances, voir V. Darracq, « Dans le parti, dans le quartier : les branches locales de l'African National Congress (ANC) », *Revue Tiers-Monde*, vol. 4, n° 196, 2008.

6. D. Branch, N. Cheeseman et L. Gardner (dir.), *Our Turn to Eat: Politics in Kenya Since 1950*, Berlin, LIT Verlag, 2010.

Kibaki de conserver son poste pendant que l'autre candidat, Raila Odinga, prenait le poste de Premier ministre. De même au Zimbabwe, après que la communauté internationale dans son ensemble avait refusé en 2008 de reconnaître la « victoire » de Robert Mugabe, un tel dispositif a été mis sur pied à l'issue de la mission du médiateur de l'UA et de la Communauté de développement d'Afrique australe (Southern African Development Community, SADC), Thabo Mbeki. Celui-ci a permis à Robert Mugabe de garder son poste alors que Morgan Tsvangirai devenait Premier ministre. Ce système de partage du pouvoir est parfois présenté avec enthousiasme comme « une solution africaine aux problèmes africains ». L'Afrique du Sud en particulier, très attachée au *power sharing* de par l'histoire de sa propre transition postapartheid réussie, est inlassable dans sa promotion du modèle « *one size fits all* » pour toute sortie de crise sur le continent – dont, bien sûr, la crise électorale.

Or, avant de sanctifier ce modèle de partage du pouvoir et de le reconnaître comme une modalité « acceptable », si elle est transitoire, de l'acclimation de la procédure électorale en Afrique, il faut en étudier les effets localement, dans des contextes spécifiques. À ce titre, la comparaison entre les fonctionnements des gouvernements d'union du Kenya et du Zimbabwe qu'établissent Nic Cheeseman et Blessing-Miles Tendi est instructive<sup>7</sup>. Si le gouvernement d'union fonctionne tant bien que mal au Kenya, sans heurt majeur, c'est notamment parce qu'il existe une histoire de collusion entre élites politiques des divers bords. Au gré des soubresauts de la vie politique kenyane, des transhumances politiques et des recompositions de la scène partisane, tous les leaders politiques actuels se connaissent personnellement, ont été à un moment ou l'autre collègues au sein d'un même parti, d'une même coalition, d'un même gouvernement. Les deux adversaires de 2007, Kibaki et Odinga, avaient ainsi coopéré au sein de la même coalition pour déloger la Kenya African National Union (KANU) du pouvoir lors de l'élection présidentielle de 2002. Cette strate d'élites transpartisane a été capable en 2008 d'identifier une communauté d'intérêts minimale et de voir que la mise sur pied d'un gouvernement d'union était finalement une solution acceptable pour la majorité, garantissant un retour à la stabilité et la possibilité pour tous de « manger ».

### **Le partage du pouvoir, « une solution africaine aux problèmes africains »**

7. N. Cheeseman et B.-M. Tendi, « Power-sharing in Comparative Perspective: The Dynamics of "Unity Government" in Kenya and Zimbabwe », *Journal of Modern African Studies*, vol. 48, n° 2, 2010.

Au contraire, au Zimbabwe, la polarisation politique est bien plus élevée et la compétition entre les deux grands partis est construite sur le mode du « nous » contre « eux ». Pour les idéologues de l'ex-mouvement de libération ZANU-PF, le MDC-T est un regroupement de traîtres à la nation collaborant avec l'Occident pour brader l'indépendance. Pour les militants du MDC-T, la ZANU-PF incarne ces oppresseurs qui les persécutent, les torturent et occasionnellement les tuent. Il y a là des barrières psychologiques, idéologiques et presque physiques, incompatibles avec le degré minimum de confiance que requiert une coopération. De fait, depuis sa mise en place en février 2009, le Gouvernement d'union nationale (GNU) zimbabwéen est totalement dysfonctionnel et a même échoué à mettre fin à la répression politique contre l'opposition.

Surtout, l'élévation de l'option de partage du pouvoir au rang de modalité consacrée de résolution des conflits électoraux peut encourager des dirigeants sortants désavoués par les électeurs à refuser de reconnaître leur défaite et à créer les conditions d'une impasse, dans l'espoir qu'ils pourront négocier un accord qui leur permettra, au moins partiellement, de rester au pouvoir. C'est exactement ce qui s'est passé après l'élection présidentielle ivoirienne de novembre 2010 : le président Gbagbo n'a pas reconnu les résultats de la commission électorale indépendante qui le donnaient perdant et s'est accroché à son poste, avant d'essayer de négocier, avec la bénédiction de l'Afrique du Sud, un plan de partage du pouvoir qui l'aurait vu conserver sa position et aurait consacré son rival Alassane Ouattara en tant que Premier ministre<sup>8</sup>. Résultat : une crise électorale de quatre mois qui n'a été dénouée qu'après des combats entre forces pro-Ouattara et partisans de Gbagbo qui ont fait des centaines de morts, une intervention militaire des forces de l'Opération des Nations unies en Côte-d'Ivoire (ONUCI) et des troupes françaises sous mandat de l'Organisation des Nations unies (ONU), et qui a laissé l'économie exsangue.

### **Vers une consolidation de la démocratie électorale ?**

En dépit de ces éléments, une lecture négative du fonctionnement des élections en Afrique doit être nuancée. Le continent recèle d'authentiques réussites démocratiques, où des élections indiscutablement transparentes et pacifiques aboutissent de manière régulière à des résultats légitimes et reconnus par la grande majorité des élites politiques et des citoyens. Un des exemples les plus probants est bien évidemment l'Afrique du Sud.

---

8. V. Darracq, « Jeux de pouvoir en Afrique : le Nigeria et l'Afrique du Sud face à la crise ivoirienne », *op. cit.*



Dans un pays où, il y a 20 ans encore, la majorité noire était légalement discriminée et ne pouvait participer aux élections nationales, où les organisations politiques antiapartheid étaient interdites, les élections sont aujourd'hui parfaitement libres, ouvertes et non violentes et la participation électorale et l'engagement civique, bien que sur le déclin, feraient pâlir d'envie n'importe quel démocrate occidental. Et le « miracle sud-africain<sup>9</sup> » est loin d'être un cas unique. Le Mali, le Ghana, le Botswana ou la Namibie sont des exemples parmi d'autres de pays où les élections régulières et (presque totalement) « propres » se succèdent sans coup férir. On constate par ailleurs que les situations d'alternance démocratique, impensables il y a peu, se sont multipliées, comme au Sénégal, en Zambie, au Ghana, au Bénin ou plus récemment en Guinée et en Côte-d'Ivoire, malgré les difficultés que l'on connaît. Les récentes élections en Zambie sont révélatrices d'un changement de paradigme. Le président sortant Rupiah Banda a accepté sans contestation la victoire, annoncée par la Cour suprême, du vétéran de l'opposition Michael Sata. Que de tels exemples se multiplient sans plus vraiment surprendre quiconque témoigne de la banalisation de l'élection concurrentielle comme procédure routinière de sélection du personnel gouvernemental dans nombre d'États africains.

D'une manière plus générale, on pourrait affirmer que l'essentiel des critiques adressées à la qualité des processus électoraux, et par extension à la démocratie en Afrique, ne se fonde pas sur une description de ce qu'est cette dernière, mais plutôt de ce qu'elle n'est pas, à savoir le modèle de la démocratie électorale occidentale. Acquérir une meilleure compréhension des processus électoraux en Afrique suppose de se départir d'une vision trop ethnocentrée de la norme démocratique, afin d'identifier les logiques de réappropriation à l'œuvre dans la manière de faire du politique sur le continent. On pourrait avancer ici la notion de « régime hybride » proposée par Patrick Quantin, qu'il définit en ces termes : « Le modèle occidental revient en force à partir de 1990 (démocratie mondialisée). Mais il n'existe jamais seul. Il est toujours lu à travers les expériences antérieures, "hybridé" et reformulé dans différentes variantes qui le traduisent dans la culture nationale [...]. Les habitants de l'Afrique ne sont pas aujourd'hui confrontés à un modèle unique, imposé et rigide, celui de la démocratie "importée", mais ils disposent d'un jeu de différents modèles qu'ils peuvent adapter en fonction des contraintes<sup>10</sup>. »

9. D. Darbon « Le pays de l'arc-en-ciel », *Hérodote*, n° 82-83, 1997.

10. P. Quantin, « La démocratie en Afrique à la recherche d'un modèle », *Pouvoirs*, n° 129, 2002, p. 67. À noter que la notion de modèle hybride est empruntée à Larry Diamond dans « Elections Without Democracy: Thinking About Hybrid Regimes », *Journal of Democracy*, vol. 13, n° 2, 2002, p. 21-35.

Par ailleurs, si l'on considère que les systèmes politiques africains sont en phase d'institutionnalisation, une comparaison avec les trajectoires observées dans les démocraties électorales occidentales peut s'avérer instructive. On oublie trop souvent que les attitudes, les gestes et les référentiels associés à l'exercice du vote sont le résultat d'apprentissages longs. À cet égard, les élections en Afrique témoignent d'un passage à la démocratie électorale dans lequel la structuration des espaces politiques et l'apprentissage des mécanismes du « jeu électoral » se sont déroulés de manière accélérée par rapport aux expériences occidentales du XIX<sup>e</sup> siècle. Les historiens ont ainsi démontré que l'histoire de l'implantation du suffrage universel en France sous la II<sup>e</sup> et la III<sup>e</sup> République est au moins partiellement une histoire de fraude, où bourrages d'urnes, vote collectif et coercition étaient largement répandus<sup>11</sup>. C'est la répétition des élections durant plusieurs décennies qui a permis aux citoyens européens de se familiariser avec les procédures électorales et de développer une nouvelle culture politique.

Les mêmes processus sont à l'œuvre aujourd'hui dans de nombreux pays africains. La machinerie électorale se développe. D'un point de vue juridique, les élections sont de plus en plus encadrées afin de garantir leur périodicité, l'égalité et le secret des suffrages. En outre, la généralisation des commissions électorales indépendantes révèle que l'autonomie de la procédure de contrôle est acceptée comme norme.

### **La généralisation des commissions électorales indépendantes**

Les acteurs politiques et de la société civile (ONG, mouvements sociaux, églises, etc.) ont aussi appris à maîtriser les codes de la compétition électorale et sont plus aptes qu'hier à traquer les irrégularités et les tentatives de détournement du processus électoral par le pouvoir en place. À ces « garde-fous » internes s'ajoute la pression des acteurs internationaux, via des missions d'observation électorale, qui apparaissent de plus en plus comme les garants de la légitimité des scrutins. Ainsi, dans la plupart des pays africains, il est aujourd'hui bien plus difficile de se jouer des électeurs qu'il y a 20 ans.

En outre, l'institutionnalisation croissante des organisations politiques qui viennent encadrer la compétition électorale dans nombre de pays africains est encourageante dans la perspective d'une consolidation démocratique. Des partis politiques pérennes sont apparus, continuant d'exister

11. Voir à ce sujet les travaux d'Alain Garrigou. Concernant les questions relatives à la pacification de l'élection, voir « La civilité électorale : vote et forclusion de la violence en France », in P. Braud (dir.), *La Violence politique dans les démocraties européennes occidentales*, Paris, L'Harmattan, 1993, p. 75-98.

d'une élection à l'autre, se dotant de structures propres, et aptes à jouer un rôle de « courroie de transmission » entre les citoyens et l'État. Ces partis établissent des rapports de représentation durables avec des groupes sociaux dont ils articulent les intérêts dans la sphère publique, leurs labels sont devenus des marqueurs qui viennent structurer cognitivement la vie politique et la rendre intelligible aux yeux de l'électeur profane. Ce que l'on peut appeler l'« emprise partisane<sup>12</sup> » progresse. Ainsi, comme le démontre Mathieu Merino, au Kenya, des « patrons » locaux, qui autrefois auraient pu faire carrière politique sur leur nom et leur fortune, ont pris conscience de la nouvelle prégnance, aux yeux de l'électeur, des étiquettes partisanes, et s'attachent à obtenir, pour se présenter aux élections législatives dans leurs circonscriptions, l'investiture d'un des grands partis kenyans : l'étiquette partisane devient une ressource politique, qui garantit une certaine visibilité et une certaine crédibilité<sup>13</sup>.

Il faut enfin réévaluer la lecture courante des élections en Afrique comme constituant avant toute chose une compétition entre des réseaux clientélistes et/ou ethniques. Les élections s'y jouent aussi sur des programmes politiques, sur des confrontations de projets de société, sur des enjeux sociaux saillants. Les élections récentes en Zambie sont par exemple significatives. Le vainqueur Michael Sata a notamment construit sa campagne sur le rejet de la relation économique étroite avec la Chine prônée depuis des années par le parti sortant et, par là, d'un modèle de développement basé sur l'extraversion.

\*\*\*

Un grand nombre d'élections ayant lieu en Afrique sont imparfaites si on les rapporte aux canons occidentaux. Mais c'est peut-être cela qui pose problème : la tendance de l'observateur occidental à jauger les élections « d'ailleurs » à l'aune d'un étalon démocratique qui n'est qu'un idéal impraticable, même dans nos « vieilles » démocraties.

L'observateur oublie trop souvent qu'en Occident même le vote de l'électeur est en grande partie déterminé par ses appartenances sociales : l'électeur individualisé, rationnel et bien informé votant pour un candidat ou un parti après avoir jaugé les différentes offres électorales est largement introuvable. Il fait également l'impasse sur le fait que dans nos démocraties méritocratiques aussi, le clientélisme est une dimension essentielle de

12. M. Merino, « L'emprise partisane au Kenya : regard sur deux campagnes électorales locales (novembre 2001 et décembre 2002) », *Critique internationale*, n° 30, janvier-mars 2006, p. 177-189.

13. *Ibid.*

l'opération électorale, en particulier au niveau local : le vote y apparaît ainsi bien souvent comme une transaction entre l'électeur (ou un groupe d'électeurs) et le représentant<sup>14</sup>. Surtout, il ne se souvient plus que l'implantation de la démocratie électorale en Europe fut une histoire longue et chaotique, faite de progrès soudains et de retours en arrière, et que l'émergence de la figure de l'électeur citoyen et d'une machinerie électorale apte à garantir des scrutins réguliers est le fruit d'un processus de temps long, jamais achevé.

De ce point de vue, les évolutions observées sur le continent africain au cours des deux dernières décennies sont substantielles. C'est désormais à des études de cas localisées et différenciées qu'il faut avoir recours pour analyser les conditions de réception de la norme électorale dans les différents pays africains, étudier les modalités de ses réappropriations et les arts-de-faire et imaginaires que les acteurs politiques et les citoyens locaux développent autour des processus électoraux.



---

## MOTS CLÉS

Afrique  
Démocratie  
Élections  
Vote

---

14. J.-L. Briquet et F. Sawicki (dir.), *Le Clientélisme politique dans les sociétés contemporaines*, Paris, PUF, 1998.